



Deux nouvelles Opérations Programmées d'amélioration de l'habitat à l'échelle de Saint-Flour Communauté

Saint-Flour Communauté poursuit et amplifie sa politique d'aide à l'amélioration de l'habitat en engageant deux nouvelles Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Les conventions sont mises à disposition du public du 12 avril au 12 mai.

Une étude a été menée en 2023 afin d'évaluer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé, portées par Saint-Flour Communauté, sur la période 2017-2023.

Suite à cette évaluation et à un important travail de concertation avec les partenaires, notamment l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Procivis et les communes du territoire, deux nouvelles conventions sont proposées :

- **une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « OPAH Saint-Flour Communauté » à l'échelle des 53 communes du territoire sur une durée de 3 ans et qui débiterait dès le mois de juillet ;**
- **une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain « OPAH-RU multisites » à l'échelle des trois périmètres définis sur Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour dans le cadre du programme Petites Villes de sur une durée de 5 ans et qui débiterait également en juillet 2024.**



En application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation, ces opérations sont mises à disposition du public du 12 avril au 12 mai 2024 :

- Au siège de Saint-Flour Communauté situé au Village d'entreprises - Zone d'activités du Rozier Coren, 1 rue des Crozes, 15 100 SAINT-FLOUR, aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- dans les locaux des Maisons France Services :
 - à Chaudes-Aigues sur les jours et horaires suivants : **du Lundi au Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h**
 - à Neuvéglise, sur les jours et horaires suivants : **Mardi, Samedi : 9h-12h, Du Mercredi au Vendredi : 9h-12h / 14h-18h**
 - à Pierrefort sur les jours et horaires suivants : **Lundi : 9h-12h, Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30, Vendredi : 9h-12h**
 - à Ruynes-en-Margeride sur les jours et horaires suivants : **Lundi, Mercredi, Samedi : 9h-12h, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h-12h / 14h-17h**
- sur le site de Saint-Flour Communauté :

OPAH à l'échelle des 53 communes

de Saint-Flour Communauté

OPAH-RU à l'échelle des bourgs centres

de Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents et consigner ses observations dans le registre ouvert à cet effet sur les lieux de consultation.

Toute correspondance pourra être également être transmise à l'adresse suivante :
Madame la Présidente de Saint-Flour Communauté - Village d'entreprises - Zone d'activités du Rozier Coren, 1 rue des Crozes, 15 100 SAINT-FLOUR.

AIDES À L'HABITAT

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

